

205 Mention d'édition

Définition

Cette zone contient la mention d'édition de la ressource et toute mention complémentaire de tirage ou d'impression, ainsi que les mentions de responsabilité relative à l'édition. Elle correspond à la zone de l'édition de l'ISBD.

Occurrence

Facultative.

Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1 blanc Non défini

Indicateur 2 blanc Non défini

Sous-zone(s)

- \$a Mention d'édition
Mot, locution ou groupe de caractères indiquant de manière explicite qu'une ressource fait partie d'une édition (EX 1, 2, 3).
Obligatoire.
Non répétable : les autres mentions d'édition sont saisies dans la sous-zone \$b.
- \$b Autre mention d'édition
Cette sous-zone contient une mention d'édition relative à un tirage ou à une impression, ou une mention complémentaire d'édition. Elle est utilisée :
- quand une édition est formellement identifiée comme constituant une édition au sein d'une édition ;
- quand un tirage présente des différences de contenu significatives par rapport aux autres tirages ou impressions de l'édition plus générale à laquelle il appartient (EX 5, 8) ;
- quand une mention d'édition représente une autre façon de désigner l'édition mentionnée dans la sous-zone \$a (EX 6).
Elle correspond à l'élément Autre mention d'édition de l'ISBD.
Facultative.
Répétable pour une autre mention d'édition parallèle ou supplémentaire.
- \$d Mention parallèle d'édition
Mention d'une édition dans une autre langue et/ou une autre écriture que celle de la mention d'édition figurant dans la sous-zone \$a (EX 9).
Facultative.
Répétable pour chaque mention d'édition dans une autre langue et/ou écriture.
- \$f Mention de responsabilité relative à l'édition
La première des mentions de responsabilité relatives à l'édition. Elle peut apparaître à la suite des sous-zones \$a (EX 8, 9), \$b (EX 7), ou \$d (EX 9).
Facultative.
Répétable pour des premières mentions parallèles de responsabilité et les premières mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition.

\$g Mention de responsabilité suivante
Toute mention de responsabilité suivante relative à l'édition (EX 7). Elle suit la sous-zone \$f.
Facultative.
Répétable pour des mentions de responsabilité suivantes supplémentaires ou parallèles.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Information ISBD

Comme le prescrit l'ISBD, les données de cette zone sont entrées dans les termes figurant sur la ressource.
Quand des données sont restituées par le catalogueur, elles sont mises entre crochets []. La correspondance entre cette zone et les spécifications de l'ISBD est indiquée ci-dessous :

Sous-zone UNIMARC	Élément de l'ISBD Nom de l'élément	Place de l'élément dans le schéma de l'ISBD	Ponctuation prescrite
\$a	Mention d'édition	2.1	Début de zone
\$d	Mention parallèle d'édition	2.2	=
\$f	Première mention de responsabilité relative à l'édition	2.3, 2.5	/
\$g	Mention de responsabilité suivante relative à l'édition	2.3, 2.5	;
\$b	Autre mention d'édition	2.4	,

Contenu des sous-zones

Les mentions de responsabilité sont entrées immédiatement après la mention d'édition ou de tirage à laquelle elles s'appliquent précisément. Si une mention de responsabilité s'applique à l'œuvre dans son ensemble et pas simplement à une édition ou à un tirage particulier, elle est saisie dans les sous-zones \$f ou \$g de la zone 200. Dans certains cas, on peut saisir plusieurs noms dans une même mention de responsabilité (EX 8).

Lorsqu'une mention d'édition relative à un tirage ou à une réimpression figure sur la ressource et qu'aucune mention d'édition n'est présente, la mention de tirage ou de réimpression est saisie dans la sous-zone \$a (EX 4). La plupart des règles de catalogage prescrivent de ne pas donner de mention d'édition quand il s'agit d'une première édition.

Données parallèles

Les données parallèles qui apparaissent sur la ressource, c'est-à-dire les données répétées dans d'autres langues ou d'autres écritures, sont signalées, dans l'ISBD, par un signe égal suivi d'un espace (=#)¹ au début de chaque ensemble de données parallèles. Dans cette zone, le code de sous-zone \$d doit générer automatiquement le signe égal (=) (EX 9). Si les règles ISBD exigent l'emploi du signe égal (=) au début d'une autre sous-zone, il doit être entré de façon explicite. Le signe égal suivi d'un espace remplace alors toute autre ponctuation ISBD qui devrait être normalement générée pour introduire cette sous-zone².

¹ NdT : la ponctuation prescrite par l'ISBD pour introduire un élément parallèle est précisément : espace, signe égal, espace (#=#).

² NdT : lorsque le signe égal est saisi au début d'une sous-zone (autre que \$d), il ne doit pas être précédé d'un espace ; l'espace précédant la ponctuation ISBD doit être généré par programme à l'édition ou à l'affichage.

Zone(s) connexe(s)

- 200 Titre et mention de responsabilité
Les mentions de responsabilité relatives à l'œuvre dans son ensemble (et non à une édition particulière) sont données dans la zone 200.
- 305 Note sur l'édition et l'histoire bibliographique
La zone 305 est utilisée pour des notes sur le contenu de la zone 205.
- 7XX Bloc des responsabilités
Les noms cités dans une mention d'édition qui nécessitent la création de points d'accès sont entrés dans les zones 7XX.

Exemple(s)

- EX 1 ■ 205 ## \$a16th ed.
- EX 2 ■ 205 ## \$aNew and revised ed.
- EX 3 ■ 205 ## \$aLarge print ed.
- EX 4 ■ 205 ## \$a2nd impression
- EX 5 ■ 205 ## \$a3rd ed.\$b2nd (corrected) impression
La publication « Ireland » éditée par L Russel Muirhead porte la mention « Third edition. Second (corrected) impression ». La mention « Second (corrected) impression » est une mention de tirage : elle est entrée dans la sous-zone \$b.
- EX 6 ■ 205 ## \$aEnglish full ed.\$b4th international ed.
L'édition complète anglaise de la CDU porte également « Fourth international edition ». Cette autre mention d'édition est entrée dans la sous-zone \$b.
- EX 7 ■ 205 ## \$a2nd ed.\$breissued\$fwith a foreword by Magnus Magnusson\$gextra notes by P. Gardner
La deuxième édition d'une ressource fait l'objet d'un nouveau tirage comportant l'ajout d'une préface de Magnus Magnusson et des annotations de P. Gardner.
- EX 8 ■ 205 ## \$a4th ed.\$frevised by H.G. Le Mesurier and E. McIntosh\$breprinted with corrections
La quatrième édition de « The pocket Oxford dictionary of accurate English » est révisée par H. G. Le Mesurier et E. McIntosh. Une réimpression en a été publiée avec des corrections.
- EX 9 ■ 205 ## \$a2nd ed.\$fedited by Larry C. Lewis\$d2e éd.\$frédigée par Larry C. Lewis
Exemple de mention parallèle d'édition.
- EX 10 ▲ 205 ## \$aNouvelle éd. révisée

- EX 11 ▲ 205 ## \$aÉd. en gros caractères
- EX 12 ▲ 205 ## \$a2e impression
- EX 13 ▲ 205 ## \$a5e éd.\$faugmentée et mise à jour par Édouard Morot-Sir et Paule Levert
La cinquième édition du livre de René Le Senne intitulé « Introduction à la philosophie » est mise à jour par Édouard Morot-Sir et Paule Levert.
- EX 14 ▲ 205 ## \$a3e éd. revue, corrigée et augmentée
- EX 15 ▲ 205 ## \$a[Éd. française]
Édition française d'un rapport du Conseil de l'Europe publié simultanément en anglais et en français.
- EX 16 ▲ 205 ## \$a3e éd.\$bnouvelle présentation
- EX 17 ▲ 205 ## \$a[Éd. 2006-2007]\$bmise à jour en août 2006
- EX 18 ▲ 205 ## \$a[Reproduction en fac-similé]\$favec une préface de Hervé Pinoteau